

Renseignements sur les polices avec participation

Les primes que nos clients paient pour les polices avec participation sont déposées dans un compte appelé «compte avec participation». L'argent de ce compte est investi et sert à couvrir les frais d'exploitation, les prestations et les valeurs de rachat liés à ces polices.

Le compte avec participation est géré séparément des autres comptes, conformément aux exigences réglementaires. Ceci garantit que le rendement du compte avec participation n'est pas touché par les bénéfices ou les pertes réalisés par DSF dans son compte sans participation.

Nous devons gérer le compte avec participation de façon prudente afin de nous assurer qu'il y ait toujours suffisamment de fonds pour couvrir les besoins à court et à long terme des titulaires de polices avec participation. C'est pour cette raison que l'objectif de placement du compte avec participation est atteint à l'aide d'un portefeuille comprenant des actifs de haute qualité ayant des termes plus longs.

Les polices avec participation ont des valeurs garanties comme les primes de base ou les primes maximums, des montants d'assurance de base ou minimums, ainsi que des valeurs de rachat de base. Ces valeurs garanties sont déterminées à l'aide d'hypothèses prudentes pour des facteurs comme les rendements de placement, la mortalité et les dépenses.

Des bénéfices sont générés dans le compte avec participation lorsque les résultats réels pour ces facteurs sont, dans l'ensemble, meilleurs que les hypothèses ayant servi à déterminer les valeurs garanties des polices avec participation.

Chaque année, après approbation du Conseil d'administration, nous distribuons une partie de ces bénéfices sous forme de participations aux titulaires de polices ayant une échelle de participations à l'établissement. Un surplus est gardé dans le compte avec participation afin d'assurer la solidité et la stabilité du compte dans les années futures.

Le montant que nous pouvons distribuer à titre de participations est réparti entre les diverses classes de titulaires de polices selon différentes échelles de participations. Nous suivons le principe de la contribution pour établir les échelles de participations. Ceci signifie que le montant des bénéfices qui peut être distribué est réparti entre les classes de titulaires de polices proportionnellement à leur contribution à ces bénéfices. En appliquant le principe de la contribution, notre objectif est de veiller à la répartition équitable du surplus entre les diverses classes et les diverses générations de titulaires de polices avec participation. Nous devons aussi tenir compte des exigences législatives applicables et des pratiques en cours dans l'industrie.

Les participations versées aux titulaires de polices sont créditées selon les dispositions de chaque police.

Avant que le Conseil d'administration ne déclare les participations, notre actuaire désigné doit confirmer que :

- les participations proposées sont conformes à notre politique de participations et aux exigences législatives et réglementaires applicables; et
- les pratiques professionnelles reconnues applicables ont été suivies.

Nous révisons chaque année les échelles de participations et les réserves actuarielles du compte avec participation. Le but de cette révision est de nous assurer que le surplus de ce compte soit toujours suffisant.

Les participations ne sont pas garanties et elles peuvent être plus élevées ou moins élevées que celles indiquées sur les illustrations de vente. Pour voir comment les changements effectués aux échelles de participations peuvent avoir des répercussions sur votre police, vous pouvez demander une nouvelle illustration qui montrera les projections des valeurs futures de votre police en fonction de l'échelle de participations courante. Si vous souhaitez plus de renseignements sur votre police avec participation ou une nouvelle illustration, communiquez avec votre conseiller en sécurité financière ou consultez la section [pour nous joindre](#) du site internet de DSF.